



PRÉFET D'INDRE ET LOIRE

**DEMANDE D'AGREMENT D'UNE ASSOCIATION
DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE**

Titre de l'association (tel que figurant sur déclaration au J.O.) :

**Si renouvellement, indiquer obligatoirement :
la date d'agrément :**

sous le N° d'agrément :

Sigle éventuel:

Déclarée à la Préfecture de :

le:

sous le N°:

Publiée au Journal Officiel du:

Siège social:

Adresse postale (si différente du siège) :

Tél :

Télécopie :

Adresse électronique :

Personne à contacter :

Nombre d'adhérents :

Composition de l'instance dirigeante :

FONCTION	NOM, PRENOM,	DATE DE NAISSANCE, PROFESSION, ADRESSE	DATE D'ELECTION

Fait à , le

(signature du responsable légal et cachet)

CONSTITUTION ET ENVOI DU DOSSIER

(Décrets 2002-571 et 572 du 22 avril 2002):

Le dossier de demande d'agrément doit être adressé par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception auprès de mes services.

Il doit comporter l'ensemble des éléments suivants :

- 1- Une demande signée par le représentant légal de l'association, comportant la composition des instances dirigeantes (page 1 de ce document).
- 2- Les statuts en vigueur.
- 3- Copie de l'insertion au Journal Officiel de l'extrait de la **déclaration initiale** et, le cas échéant, copie des récépissés des déclarations modificatives.
- 4- Le rapport moral et financier* présenté lors de chacune des deux dernières assemblées générales.
- 5- Le rapport d'activité et le compte de résultat des deux derniers exercices.
- 6- Le budget prévisionnel de l'année en cours.

**Commentaire sur l'activité et la situation financière de l'association.*

Tous ces documents doivent être validés en assemblée générale, datés et signés par le/la président(e) ou toute personne habilitée.

Tout dossier incomplet sera retourné sans examen : afin de recenser l'ensemble des pièces, veuillez cocher les cases correspondantes.

Peuvent être joints au dossier tous documents permettant de mieux comprendre le fonctionnement de l'association et en particulier de ses activités.

L'AGREMENT « JEUNESSE EDUCATION POPULAIRE »

L'agrément constitue une reconnaissance de l'association par le Ministère chargé de la jeunesse et de l'éducation populaire

Il ne se confond pas avec une habilitation ou autorisation à exercer (entre autres avec la déclaration de centre de vacances ou l'habilitation CLSH).

Les associations, fédérations ou unions d'associations régulièrement déclarées ayant une activité dans le domaine de l'éducation populaire et de la jeunesse peuvent faire l'objet d'un agrément par le ministre chargé de la jeunesse ou par l'autorité administrative compétente. L'agrément est notamment subordonné à l'existence et au respect de dispositions statutaires garantissant la liberté de conscience, le respect du principe de non-discrimination, leur fonctionnement démocratique, la transparence de leur gestion, et permettant, sauf dans les cas où le respect de cette dernière condition est incompatible avec l'objet de l'association et la qualité de ses membres ou usagers, l'égal accès des hommes et des femmes et l'accès des jeunes à leurs instances dirigeantes (Loi 2001-624 du 17 juillet 2001. Article 8).

Procédure d'attribution, retrait éventuel, subventions :

(Décrets 2002-571 et 572 du 22 avril 2002)

L'agrément « jeunesse-éducation populaire » est prononcé par arrêté préfectoral après avis de la **commission compétente du conseil départemental de l'éducation populaire et de la jeunesse**. Cette commission est composée de trois membres de l'administration et de trois représentants d'associations et de mouvements de jeunesse.

L'agrément ne peut être délivré qu'aux associations justifiant d'**au moins trois ans d'existence**. Toutefois, les associations qui existent depuis moins de trois ans peuvent solliciter des aides financières, **dans la limite de 3000 euros**, et sous réserve de l'examen de leurs statuts et de leur fonctionnement interne. Cette aide hors agrément est attribuée pour un exercice et ne peut être renouvelée que deux fois.

L'agrément peut être retiré ou suspendu, après information des administrateurs et entretien avec des membres de la commission d'agrément, dès lors que les conditions d'attribution de l'agrément ne sont plus réunies ou pour tout motif grave, notamment tout fait contraire à l'ordre public.

FONCTIONNEMENT ET ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Nombre d'usagers réguliers :

- adultes (> 18 ans): - adolescents: - enfants (<13 ans):

Nombre d'usagers occasionnels (le cas échéant):

Encadrement des activités:

- Salariés permanents (> 1/4temps) :
- Intervenants à temps partiel (<10 h. hebdo) :
- Divers contrats aidés, stagiaires :
- Bénévoles:

Lieux où s'exerce l'activité, locaux :

Les activités de l'association:

1- Votre association se définit par une ou deux activités spécifiques dominantes (dans ce cas cochez les cases correspondantes) :

- | | |
|--|--------------------------|
| Théâtre, activités d'expression | <input type="checkbox"/> |
| Danse, activités corporelles | <input type="checkbox"/> |
| Musique/Chorale | <input type="checkbox"/> |
| Cinéma, audio-visuel | <input type="checkbox"/> |
| Bibliothèque, lecture, conte, écriture | <input type="checkbox"/> |
| Arts plastiques | <input type="checkbox"/> |
| Activités scientifiques et techniques, animation | <input type="checkbox"/> |
| Autres (lesquelles) : | <input type="checkbox"/> |

2- Votre association se définit par des activités plus globales (dans ce cas cochez les cases correspondant à celles que vous proposez) :

- | | |
|---|--------------------------|
| Lieu d'accueil et de rencontre pour les jeunes et adolescents | <input type="checkbox"/> |
| Information des jeunes | <input type="checkbox"/> |
| Action dans le domaine de la prévention des toxicomanies | <input type="checkbox"/> |
| Action d'insertion | <input type="checkbox"/> |
| Activités périscolaires | <input type="checkbox"/> |
| Accompagnement scolaire | <input type="checkbox"/> |
| Hébergement d'enfants et/ou de jeunes | <input type="checkbox"/> |
| Centre de Loisirs Sans Hébergement | <input type="checkbox"/> |
| Séjours de vacances de jeunes | <input type="checkbox"/> |
| Activités de pleine nature, environnement | <input type="checkbox"/> |
| Activités physiques et sportives | <input type="checkbox"/> |
| Autres : | <input type="checkbox"/> |

Votre association est-elle agréée au titre du sport ?

oui / non